



Brussels
11/02/2026
HR.B.1.003

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D'EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

**POSTE PRIORITAIRE D'EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ
LES DOSSIERS DE CANDIDATURES DOIVENT ÊTRE ADRESSÉS PAR LES
ADMINISTRATIONS GESTIONNAIRES*, AU PLUS TARD LE 20/04/2026, AU
SGAE A**

**FOUAD ACHIBA, ADJOINT AU CHEF DE BUREAU
FOUAD.ACHIBA@SGAE.GOUV.FR**

**LUCIE APPRIOU, ADJOINTE AU CHEF DE BUREAU
LUCIE.APPRIOU@SGAE.GOUV.FR**

*** TOUT DOSSIER DE CANDIDATURE ADRESSÉ DIRECTEMENT AU SGAE
PAR LE CANDIDAT NE POURRA ÊTRE RECEVABLE**

DG – Directorate – Unit DG - Direction – Unité GD - Direktion - Referat	GROW.E.4
Post Number in Sysper Numéro de poste dans Sysper Stellennummer in Sysper	379023
Provisional Starting Date Date d'entrée en fonction prévisionnelle Gewünschter Dienstantritt	Q2 2026
Initial Duration (months) Durée initiale (mois) Dauer (Monate)	24
Place of Secondment Lieu de détachement Abordnungsort	Brussels Bruxelles Brüssel
Type of Secondment Type de détachement Art der Entsendung	With allowances Avec indemnités Mit Vergütung
This Vacancy Notice is open to Cet avis de vacance est ouvert aux Die Stelle ist offen für	Member States États membres Mitgliedstaaten
Deadline for Applications Date limite de candidature Bewerbungsschluss	27/04/2026



Eligibility Criteria Critères d'éligibilité Zulassungsbedingungen	Version Française,
--	------------------------------------

Brussels
11/02/2026
HR.B.1.003

Présentation de l'entité:

L'unité GROW E.4, « Suppression des barrières », opère au sein de la DG GROW avec un objectif principal axé sur l'amélioration du fonctionnement du marché intérieur de l'UE en s'attaquant et en éliminant les barrières qui entravent la liberté de circuler, de travailler et de mener des activités économiques transfrontalières. Cette unité joue un rôle central dans l'interaction entre les États membres dans le cadre du marché intérieur et gère les dossiers suivants :

- Le Réseau SOLVIT : ce réseau offre des solutions pratiques aux citoyens et aux entreprises rencontrant des problèmes transfrontaliers résultant d'une mauvaise application des règles de l'UE par les États membres. Ce service vise à résoudre les problèmes gratuitement, rapidement et efficacement sans recourir à des procédures judiciaires longues.
- La Task Force sur l'application du marché intérieur (SMET) : La Task Force coordonne les actions de l'UE et nationales pour identifier les obstacles commerciaux et développer des solutions innovantes et très pratiques en proposant des projets concrets et des recommandations pour simplifier les procédures et aider les entreprises à bénéficier pleinement des libertés du marché.
- Le service « L'Europe vous conseille » : ce service fournit des conseils juridiques gratuits et personnalisés aux citoyens et aux entreprises sur leurs droits individuels au sein de l'UE.
- Tableau de bord du marché intérieur ('Single Market and Competitiveness Scoreboard'): l'unité coordonne le tableau de bord du marché intérieur, un outil conçu pour évaluer la performance des États membres dans la mise en œuvre et l'application des règles du marché intérieur.

L'unité E.4 joue un rôle central dans le développement et l'optimisation continue du marché intérieur de l'UE, en se concentrant sur la suppression des obstacles afin de garantir son fonctionnement fluide et efficace, renforçant ainsi la croissance économique et la coopération entre les États membres.

Présentation du poste:

Le ou la collègue travaillera sur divers dossiers liés à la Task Force sur l'application du marché intérieur (SMET). Cet instrument innovant a été mis en place pour renforcer la mise en œuvre et l'application des règles du marché intérieur sur le terrain. Il repose sur



un partenariat étroit et un travail conjoint entre les États membres et la Commission européenne. La Task Force gère et coordonne la suppression des dix barrières les plus sérieuses, ('Terrible Ten barriers') telles qu'identifiées dans la stratégie pour le marché intérieur COM(2025)500.

Le ou la collègue devra apporter son expérience de l'administration nationale, ce qui permettra de mieux intégrer la perspective et les attentes des États membres dans le travail du SMET. Il/elle travaillera sur la suppression des barrières dans le marché intérieur, menée par le SMET ; aidera à préparer les réunions du SMET et de ses Sherpas ; suivra et surveillera les progrès réalisés ; préparera des analyses pertinentes et des projets de documents ; préparera le travail de la réunion du SMET ministériel. Le ou la collègue sera directement impliqué dans le travail lié aux 'Terrible Ten', en fournissant des analyses substantielles pointues, en rédigeant des documents pertinents et en assurant les contacts et la coordination avec d'autres services au sein de la DG GROW ainsi que dans d'autres DG.

De plus, le ou la collègue travaillera également sur le lancement et la gestion du réseau de Sherpas de haut niveau du marché intérieur. Dans ce contexte, il préparera les réunions et les discussions de ce réseau et suivra les progrès du travail, notamment dans le cadre des 'Terrible Ten', telles qu'identifiées dans la stratégie pour le marché intérieur. Enfin, le ou la collègue aidera sur plusieurs autres questions horizontales liées à l'application et la mise en œuvre des règles du marché intérieur.

Profil du titulaire du poste:

Nous recherchons un/une collègue motivé(e) et proactif/proactive avec un sens de l'initiative et une forte autonomie pour rejoindre une équipe dynamique au sein d'une direction générale au cœur de l'agenda économique stratégique de la Commission.

Le/la candidat/candidate retenu(e) doit posséder au moins trois ans d'expérience dans des domaines suivants : identification et suppression des obstacles dans le marché intérieur, application et mise en œuvre de la législation du marché intérieur, coordination administrative.

Une expérience plus large dans les affaires européennes serait considérée comme un atout. Le rôle exige une capacité d'analyse rapide, une aptitude à synthétiser et présenter des problèmes techniques complexes, à la fois oralement et par écrit.

Une très bonne maîtrise de l'anglais est essentielle, tandis qu'une bonne connaissance du français ou de l'allemand serait un avantage.



Critères d'éligibilité

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d'éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

- Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;
- Ancienneté de service : avoir une ancienneté d'au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;
- Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.
- Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. Si vous venez d'un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

Conditions du détachement

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l'article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l'Union européenne doit obligatoirement disposer d'une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission \(EU – Euratom\) 2015/444 du 13 mars 2015](#). Il vous appartient de lancer cette procédure d'habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de votre détachement.



Soumission des candidatures et procédure de sélection

Si vous êtes intéressé ou si vous avez des questions, veuillez suivre les instructions et les canaux de communication établis par votre administration nationale.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l'intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l'AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidature sous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](#)) en français, anglais ou allemand. Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d'autres documents (tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes ou attestation d'expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

Traitement des données à caractère personnel

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ⁽¹⁾. Ces dispositions s'appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

⁽¹⁾ Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001 et la décision n° 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39).